

# XV<sup>e</sup> Sommet des BRICS

# Déclaration de Johannesburg II

Les BRICS et l'Afrique : Partenariat pour une croissance mutuellement accélérée, un développement durable et un multilatéralisme inclusif

# Sandton, Gauteng, Afrique du Sud

Mercredi 23 août 2023

#### **Préambule**

- 1. Nous, les dirigeants de la République fédérative du Brésil, de la Fédération de Russie, de la République de l'Inde, de la République populaire de Chine et de la République d'Afrique du Sud, nous sommes réunis à Sandton, en Afrique du Sud, du 22 au 24 août 2023, à l'occasion du XVe Sommet des BRICS, qui s'est tenu sur le thème : "Les BRICS et l'Afrique : Partenariat pour une croissance mutuellement accélérée, un développement durable et un multilatéralisme inclusif".
- 2. Nous réaffirmons notre attachement à l'esprit des BRICS, à savoir le respect et la compréhension mutuels, l'égalité souveraine, la solidarité, la démocratie, l'ouverture, l'inclusion, le renforcement de la collaboration et le consensus. Dans le prolongement des 15 années de sommets des BRICS, nous nous engageons à renforcer le cadre de la coopération mutuellement bénéfique des BRICS dans les trois piliers que sont la politique et la sécurité, l'économie et les finances, et la coopération culturelle et entre les peuples, et à renforcer notre partenariat stratégique dans l'intérêt de nos peuples en promouvant la paix, un ordre international plus représentatif et plus équitable, un système multilatéral revigoré et réformé, le développement durable et la croissance inclusive.

#### Partenariat pour un multilatéralisme inclusif

- 3. Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'un multilatéralisme inclusif et du respect du droit international, y compris les objectifs et les principes consacrés par la Charte des Nations unies, qui en est la pierre angulaire indispensable, ainsi que le rôle central des Nations unies dans un système international au sein duquel les Etats souverains coopèrent pour maintenir la paix et la sécurité, faire progresser le développement durable, assurer la promotion et la protection de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, et promouvoir une coopération fondée sur l'esprit de solidarité, le respect mutuel, la justice et l'égalité.
- 4. Nous nous déclarons préoccupés par le recours à des mesures coercitives unilatérales, qui sont incompatibles avec les principes de la Charte des Nations unies et produisent des effets négatifs, notamment dans les pays en développement. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer et d'améliorer la gouvernance mondiale en promouvant un système international et multilatéral plus souple, plus efficace, plus représentatif, plus démocratique et plus responsable.
- 5. Nous appelons à une plus grande représentation des marchés émergents et des pays en développement dans les organisations internationales et les enceintes multilatérales où ils jouent un rôle important. Nous

appelons également à accroître le rôle et la part des femmes des EMDC à différents niveaux de responsabilité dans les organisations internationales.

- 6. Nous réaffirmons la nécessité pour tous les pays de coopérer à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales selon les principes de l'égalité et du respect mutuel. Nous convenons de continuer à traiter tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, de manière juste et équitable, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance. Nous convenons de renforcer la coopération sur les questions d'intérêt commun, tant au sein des BRICS que dans les enceintes multilatérales, y compris l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme, en tenant compte de la nécessité de promouvoir, de protéger et de réaliser les droits de l'homme d'une manière non sélective, non politisée et constructive, et sans faire deux poids deux mesures. Nous appelons au respect de la démocratie et des droits de l'homme. A cet égard, nous soulignons qu'ils devraient être mis en œuvre au niveau de la gouvernance mondiale ainsi qu'au niveau national. Nous réaffirmons notre engagement à assurer la promotion et la protection de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, dans le but de construire un avenir commun plus radieux pour la communauté internationale, fondé sur une coopération mutuellement bénéfique.
- 7. Nous sommes favorables à une réforme globale des Nations unies, y compris de son Conseil de sécurité, en vue de les rendre plus démocratiques, plus représentatives, plus efficaces et plus efficientes, et d'accroître la représentation des pays en développement au sein du Conseil afin que celui-ci puisse répondre de manière adéquate aux défis mondiaux actuels et soutenir les aspirations légitimes des pays émergents et en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, y compris le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud, à jouer un rôle plus important dans les affaires internationales, en particulier au sein des Nations unies, y compris de son Conseil de sécurité.
- 8. Nous réaffirmons notre soutien au système commercial multilatéral ouvert, transparent, juste, prévisible, inclusif, équitable, non discriminatoire et fondé sur des règles, au cœur duquel se trouve l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec un traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en développement, y compris les pays les moins avancés. Nous soulignons notre volonté d'œuvrer à l'obtention de résultats positifs et significatifs sur les questions abordées lors de la treizième conférence ministérielle (MC13). Nous nous engageons à participer de manière constructive à la poursuite de la réforme nécessaire de l'OMC en vue de présenter des résultats concrets à la treizième conférence ministérielle. Nous demandons le rétablissement d'un système de règlement des différends de l'OMC contraignant à deux niveaux, pleinement et fonctionnant bien, accessible à tous les membres d'ici 2024, et la sélection de nouveaux membres de l'Organe d'appel sans plus attendre.
- 9. Nous soulignons la nécessité de progresser vers la mise en place d'un système de commerce agricole équitable et axé sur le marché, d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition, de promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires durables et de mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes. Nous soulignons la nécessité de mener à bien la réforme de l'agriculture conformément au mandat énoncé à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, tout en reconnaissant l'importance de respecter les mandats relatifs à une solution permanente sur le stockage public à des fins de sécurité alimentaire et au mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement, y compris les PMA, dans leurs contextes de négociation respectifs. Les membres du BRICS sont également préoccupés par les mesures de restriction du commerce qui sont incompatibles avec les règles de l'OMC, y compris les mesures unilatérales illégales telles que les sanctions, qui affectent le commerce agricole.
- 10. Nous sommes favorables à un filet de sécurité financier mondial solide, avec en son centre un Fonds monétaire international (FMI) fondé sur des quotes-parts et doté de ressources suffisantes. Nous appelons à la conclusion de la 16e révision générale des quotes-parts du Fonds monétaire international (FMI) avant le 15 décembre 2023. Cette révision devrait rétablir le rôle principal des quotes-parts au sein du FMI. Tout ajustement des quotes-parts devrait se traduire par une augmentation des quotes-parts des marchés émergents et des économies en développement (EMDC), tout en protégeant la voix et la représentation des membres les plus pauvres. Nous appelons à une réforme des institutions de Bretton Woods, y compris à un rôle plus important pour les marchés émergents et les pays en développement, y compris à des postes de

direction au sein des institutions de Bretton Woods, qui reflètent le rôle des EMDC dans l'économie mondiale.

## Favoriser un environnement de paix et de développement

- 11. Nous nous félicitons de la déclaration conjointe des ministres des affaires étrangères et des relations internationales des BRICS, qui se sont réunis le 1er juin 2023, et prenons acte de la 13e réunion des conseillers à la sécurité nationale et des hauts représentants à la sécurité nationale des BRICS, qui s'est tenue le 25 juillet 2023.
- 12. Nous sommes préoccupés par les conflits en cours dans de nombreuses régions du monde. Nous soulignons notre attachement au règlement pacifique des différences et des différends par le dialogue et des consultations inclusives de manière coordonnée et coopérative, et nous soutenons tous les efforts propices au règlement pacifique des crises.
- 13. Nous reconnaissons l'importance d'une participation accrue des femmes aux processus de paix, notamment à la prévention et au règlement des conflits, au maintien de la paix, à la consolidation de la paix, à la reconstruction et au développement après un conflit, ainsi qu'au maintien de la paix.
- 14. Nous soulignons notre attachement au multilatéralisme et au rôle central des Nations Unies, qui sont des conditions préalables au maintien de la paix et de la sécurité. Nous demandons à la communauté internationale d'aider les pays à collaborer en vue d'une reprise économique après la pandémie. Nous soulignons qu'il est important de contribuer à la reconstruction et au développement des pays sortant d'un conflit et nous demandons à la communauté internationale d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement. Nous soulignons qu'il est impératif de s'abstenir de toute mesure coercitive qui ne serait pas fondée sur le droit international et la Charte des Nations unies.
- 15. Nous réaffirmons la nécessité de respecter pleinement le droit international humanitaire dans les situations de conflit et de fournir une aide humanitaire conformément aux principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 16. Nous saluons les efforts collectifs continus des Nations unies, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, y compris en particulier la coopération entre le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, pour relever les défis régionaux, notamment le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion de la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement après un conflit, et nous demandons à la communauté internationale de continuer à soutenir ces efforts en utilisant des moyens diplomatiques tels que le dialogue, les négociations, les consultations, la médiation et les bons offices, pour résoudre les différends et les conflits internationaux, en les réglant sur la base du respect mutuel, du compromis et de l'équilibre entre les intérêts légitimes. Nous réaffirmons que le principe "solutions africaines aux problèmes africains" doit continuer à servir de base à la résolution des conflits. A cet égard, nous soutenons les efforts de paix africains sur le continent en renforçant les capacités pertinentes des Etats africains. Nous sommes préoccupés par l'aggravation de la violence au Soudan. Nous demandons instamment la cessation immédiate des hostilités et appelons au libre accès de la population soudanaise à l'aide humanitaire. Nous restons préoccupés par la situation dans la région du Sahel, en particulier dans la République du Niger. Nous soutenons la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Libye. Nous réaffirmons notre soutien à un processus politique "dirigé et contrôlé par les Libyens", dont la médiation sous l'égide des Nations unies serait le principal vecteur. Nous soulignons la nécessité de parvenir à une solution politique durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et dans le respect du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).
- 17. Nous nous félicitons de l'évolution positive de la situation au Moyen-Orient et des efforts déployés par les pays du BRICS pour soutenir le développement, la sécurité et la stabilité dans la région. A cet égard, nous approuvons la déclaration conjointe des vice-ministres des affaires étrangères et des envoyés spéciaux des BRICS pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord lors de leur réunion du 26 avril 2023. Nous nous félicitons

du rétablissement des relations diplomatiques entre le Royaume d'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran et soulignons que la désescalade des tensions et la gestion des différends par le dialogue et la diplomatie sont essentielles à la coexistence pacifique dans cette région du monde qui revêt une importance stratégique. Nous réaffirmons notre soutien à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen et saluons le rôle positif joué par toutes les parties concernées dans l'instauration d'un cessez-le-feu et la recherche d'une solution politique pour mettre fin au conflit. Nous appelons toutes les parties à s'engager dans des négociations directes ouvertes à tous et à soutenir la fourniture d'une aide humanitaire, d'un secours et d'une aide au développement au peuple yéménite. Nous soutenons tous les efforts visant à trouver une solution politique et négociée qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et à promouvoir un règlement durable de la crise syrienne. Nous nous félicitons de la réadmission de la République arabe syrienne au sein de la Ligue des Etats arabes. Nous exprimons notre profonde préoccupation face à la situation humanitaire désastreuse qui règne dans les territoires palestiniens occupés en raison de l'escalade de la violence liée à la poursuite de l'occupation israélienne et à l'expansion des colonies de peuplement illégales. Nous appelons la communauté internationale à soutenir des négociations directes fondées sur le droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies et l'initiative de paix arabe, en vue d'une solution à deux Etats, conduisant à la création d'un Etat de Palestine souverain, indépendant et viable. Nous saluons le travail considérable accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et appelons la communauté internationale à soutenir davantage les activités de l'UNRWA visant à améliorer la situation humanitaire du peuple palestinien.

- 18. Nous exprimons notre vive préoccupation face à la détérioration continue de la sécurité et de la situation humanitaire, politique et économique en Haïti. Nous estimons que la crise actuelle exige une solution pilotée par les Haïtiens, qui englobe le dialogue national et la recherche d'un consensus entre les forces politiques locales, les institutions et la société. Nous appelons la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par Haïti pour démanteler les gangs, améliorer la situation en matière de sécurité et jeter les bases d'un développement social et économique durable dans le pays.
- 19. Nous rappelons nos positions nationales concernant le conflit en Ukraine et dans les environs, telles qu'elles ont été exprimées dans les enceintes appropriées, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies et l'Assemblée générale des Nations unies. Nous prenons note avec satisfaction des propositions pertinentes de médiation et de bons offices visant à résoudre pacifiquement le conflit par le dialogue et la diplomatie, y compris la Mission des dirigeants africains pour la paix et la voie proposée pour la paix.
- 20. Nous appelons au renforcement du désarmement et de la non-prolifération, notamment de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (BTWC) et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CWC), en reconnaissant son rôle dans la sauvegarde et la préservation de leur intégrité et de leur efficacité pour le maintien de la stabilité mondiale et de la paix et de la sécurité internationales. Nous soulignons la nécessité de respecter et de renforcer la BTWC, notamment en adoptant un protocole juridiquement contraignant à la convention qui prévoit, entre autres, un mécanisme de vérification efficace. Nous réaffirmons notre soutien à la viabilité à long terme des activités spatiales et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace (PAROS) et de son arsenalisation, notamment par des négociations visant à adopter un instrument multilatéral pertinent et juridiquement contraignant. Nous reconnaissons la valeur du projet de traité actualisé sur la prévention du placement d'armes dans l'espace, de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux (PPWT) soumis à la Conférence du désarmement en 2014. Nous soulignons que des engagements pratiques et non contraignants, tels que les mesures de transparence et de confiance (TCBM), peuvent également contribuer à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.
- 21. Nous réaffirmons la nécessité de résoudre la question nucléaire iranienne par des moyens pacifiques et diplomatiques, conformément au droit international, et soulignons l'importance de préserver le JCPOA et la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations unies pour la non-prolifération internationale ainsi que

pour la paix et la stabilité au sens large, et nous espérons que les parties concernées rétabliront rapidement la mise en œuvre intégrale et effective du JCPOA.

- 22. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels que soient le moment, le lieu et l'auteur. Nous sommes conscients de la menace que représentent le terrorisme, l'extrémisme propice au terrorisme et la radicalisation. Nous sommes déterminés à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris les mouvements transfrontières de terroristes, les réseaux de financement du terrorisme et les refuges. Nous réaffirmons que le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique. Nous réaffirmons notre volonté inébranlable de contribuer davantage aux efforts déployés au niveau mondial pour prévenir et contrer la menace du terrorisme, sur la base du respect du droit international, en particulier de la Charte des Nations unies, et des droits de l'homme, en soulignant que c'est aux Etats qu'il incombe au premier chef de lutter contre le terrorisme, les Nations unies continuant à jouer un rôle central et de coordination dans ce domaine. Nous soulignons également la nécessité d'une approche globale et équilibrée de l'ensemble de la communauté internationale pour lutter efficacement contre les activités terroristes, qui constituent une grave menace, y compris dans le contexte actuel de pandémie. Nous rejetons la politique de deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme qui le favorise. Nous appelons à la finalisation et à l'adoption rapides de la Convention générale sur le terrorisme international dans le cadre des Nations unies et au lancement de négociations multilatérales sur une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, lors de la Conférence du désarmement. Nous nous félicitons des activités du groupe de travail des BRICS sur la lutte contre le terrorisme et de ses cinq sous-groupes, qui s'appuient sur la stratégie des BRICS en matière de lutte contre le terrorisme et sur le plan d'action des BRICS en matière de lutte contre le terrorisme. Nous nous réjouissons à la perspective d'approfondir encore la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.
- 23. Tout en soulignant le formidable potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la croissance et le développement, nous reconnaissons les possibilités existantes et émergentes qu'elles offrent en matière d'activités criminelles et de menaces, et nous nous déclarons préoccupés par l'ampleur et la complexité croissantes de l'utilisation abusive des TIC à des fins criminelles. Nous nous félicitons des efforts actuellement déployés par le comité ad hoc pour élaborer une convention internationale globale sur la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles et nous réaffirmons notre volonté de coopérer à la mise en œuvre du mandat adopté par la résolution 75/282 de l'Assemblée générale des Nations unies en temps voulu.
- 24. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir un environnement ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique en matière de TIC, et soulignons qu'il importe de renforcer la compréhension commune et d'intensifier la coopération dans l'utilisation des TIC et de l'Internet. Nous soutenons le rôle moteur des Nations unies dans la promotion d'un dialogue constructif sur la sécurité des TIC, notamment au sein du groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur la sécurité des TIC et de leur utilisation (2021-2025), et dans l'élaboration d'un cadre juridique universel dans ce domaine. Nous appelons à une approche globale, équilibrée et objective du développement et de la sécurité des produits et systèmes TIC. Nous soulignons l'importance d'établir des cadres juridiques de coopération entre les pays du BRICS pour garantir la sécurité dans l'utilisation des TIC. Nous reconnaissons également la nécessité de faire progresser la coopération pratique au sein des BRICS par la mise en œuvre de la feuille de route des BRICS sur la coopération pratique pour assurer la sécurité dans l'utilisation des TIC et les activités du groupe de travail des BRICS sur la sécurité dans l'utilisation des TIC.
- 25. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer la coopération internationale et notre collaboration contre la corruption et continuons à mettre en œuvre les accords internationaux pertinents à cet égard, en particulier la Convention des Nations unies contre la corruption. Sachant que le fléau de la corruption ne connaît pas de frontières géographiques et ne respecte aucune société ou cause humanitaire, nous avons conjointement mis en place une base solide pour lutter contre la corruption par le renforcement des capacités, notamment en menant des programmes de formation et en partageant les meilleures pratiques actuelles appliquées dans chacun de nos pays. Nous continuerons à renforcer ces efforts et à améliorer

notre connaissance des nouvelles pistes. Nous renforcerons la coopération internationale par le biais de réseaux collaboratifs de partage d'informations et d'une assistance juridique mutuelle afin de lutter contre les flux financiers illicites, de contrer les refuges et de soutenir les enquêtes, les poursuites et le recouvrement d'actifs volés soumis aux lois et réglementations nationales des pays du BRICS.

Partenariat pour une croissance mutuellement accélérée

- 26. Nous constatons qu'une reprise déséquilibrée après le choc et les difficultés liés à la pandémie aggrave les inégalités dans le monde. La dynamique de croissance mondiale s'est affaiblie et les perspectives économiques se sont dégradées en raison de la fragmentation des échanges, de la persistance d'une inflation élevée, du durcissement des conditions financières mondiales, en particulier de la hausse des taux d'intérêt dans les économies avancées, des tensions géopolitiques et de l'accroissement de la vulnérabilité de la dette.
- 27. Nous encourageons les institutions financières multilatérales et les organisations internationales à jouer un rôle constructif dans la recherche d'un consensus mondial sur les politiques économiques et dans la prévention des risques systémiques de perturbation économique et de fragmentation financière. Nous demandons aux banques multilatérales de développement (BMD) de continuer à mettre en œuvre les recommandations du rapport d'examen indépendant du G20 sur les cadres d'adéquation des fonds propres des BMD, qui devraient être volontaires dans les cadres de gouvernance des BMD, afin d'accroître leurs capacités de prêt, tout en préservant la stabilité financière à long terme des BMD, leur notation solide et leur statut de créancier privilégié.
- 28. Nous estimons que la coopération multilatérale est essentielle pour limiter les risques découlant de la fragmentation géopolitique et géoéconomique et intensifier les efforts dans les domaines d'intérêt mutuel, notamment, mais pas exclusivement, le commerce, la réduction de la pauvreté et de la faim, le développement durable, y compris l'accès à l'énergie, à l'eau et à la nourriture, aux carburants et aux engrais, ainsi que l'atténuation de l'impact du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, l'éducation, la santé et la prévention des pandémies, la préparation et la réaction à ces dernières.
- 29. Nous notons que les niveaux d'endettement élevés de certains pays réduisent la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour relever les défis actuels en matière de développement, aggravés par les retombées des chocs extérieurs, en particulier le resserrement monétaire brutal dans les économies avancées. La hausse des taux d'intérêt et le resserrement des conditions de financement aggravent la vulnérabilité de la dette dans de nombreux pays. Nous pensons qu'il est nécessaire d'aborder l'agenda international de la dette de manière appropriée afin de soutenir la reprise économique et le développement durable, tout en tenant compte des lois et des procédures internes de chaque pays. L'un des instruments, parmi d'autres, pour traiter collectivement les vulnérabilités de la dette est la mise en œuvre prévisible, ordonnée, opportune et coordonnée du cadre commun du G20 pour le traitement de la dette, avec la participation des créanciers bilatéraux officiels, des créanciers privés et des banques multilatérales de développement, conformément au principe de l'action conjointe et du partage équitable de la charge.
- 30. Nous réaffirmons qu'il est important que le G20 continue à jouer le rôle de premier forum multilatéral dans le domaine de la coopération économique et financière internationale, qui comprend à la fois des marchés développés et émergents et des pays en développement, où les grandes économies recherchent ensemble des solutions aux défis mondiaux. Nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir avec succès le 18e sommet du G20 à New Delhi, sous la présidence indienne du G20. Nous notons que l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, qui présideront le G20 de 2023 à 2025, ont la possibilité de créer une dynamique de changement durable ; nous avons exprimé notre soutien à la continuité et à la collaboration dans le cadre de leurs présidences du G20 et nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs entreprises. Par conséquent, nous nous engageons à adopter une approche équilibrée en continuant d'amplifier et d'intégrer la voix du Sud dans l'agenda du G20, sous la présidence indienne en 2023 et sous les présidences brésilienne et sud-africaine en 2024 et 2025.

- 31. Nous sommes conscients du rôle important que jouent les pays des BRICS en collaborant pour faire face aux risques et aux défis qui pèsent sur l'économie mondiale, afin de parvenir à une reprise mondiale et à un développement durable. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer la coordination des politiques macroéconomiques, à approfondir la coopération économique et à œuvrer en faveur d'une reprise économique forte, durable, équilibrée et inclusive. Nous soulignons l'importance de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie pour le partenariat économique des BRICS à l'horizon 2025 dans toutes les voies ministérielles et tous les groupes de travail concernés. Nous chercherons à identifier des solutions pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable.
- 32. Reconnaissant que les pays des BRICS produisent un tiers de la nourriture mondiale, nous réaffirmons notre engagement à renforcer la coopération agricole et à promouvoir l'agriculture durable et le développement rural des pays des BRICS afin de renforcer la sécurité alimentaire tant au sein des BRICS qu'à l'échelle mondiale. Nous soulignons l'importance stratégique que revêt la facilitation d'un accès régulier aux intrants agricoles pour garantir la sécurité alimentaire mondiale. Nous réaffirmons l'importance de la mise en œuvre du plan d'action 2021-2024 pour la coopération agricole des pays des BRICS et nous nous félicitons de la stratégie de coopération en matière de sécurité alimentaire des pays des BRICS. Nous soulignons la nécessité de disposer de chaînes d'approvisionnement alimentaire résilientes.
- 33. Nous reconnaissons le dynamisme de l'économie numérique, qui favorise la croissance économique mondiale. Nous reconnaissons également le rôle positif que le commerce et l'investissement peuvent jouer dans la promotion du développement durable, de l'industrialisation nationale et régionale et de la transition vers des modes de consommation et de production durables. Nous sommes conscients des défis auxquels est confronté le développement du commerce et de l'investissement à l'ère numérique et reconnaissons que les membres des BRICS se situent à des niveaux différents de développement numérique, et reconnaissons donc la nécessité de relever les défis respectifs, y compris les diverses fractures numériques. Nous nous félicitons de la création du groupe de travail sur l'économie numérique des BRICS. Nous réaffirmons que l'ouverture, l'efficacité, la stabilité et la fiabilité sont essentielles pour relever les défis de la reprise économique et stimuler le commerce international et l'investissement. Nous encourageons la poursuite de la coopération entre les pays des BRICS afin de renforcer l'interconnexion des chaînes d'approvisionnement et des systèmes de paiement pour promouvoir les flux d'échanges et d'investissements. Nous convenons de renforcer les échanges et la coopération dans le domaine du commerce des services, conformément au cadre de coopération des BRICS sur le commerce des services, avec le Conseil des entreprises des BRICS et l'Alliance des femmes d'affaires des BRICS (WBA), dans le but de promouvoir la mise en œuvre de la feuille de route des BRICS sur la coopération dans le domaine du commerce des services et des documents pertinents, y compris le cadre de coopération des BRICS sur le commerce des services professionnels.
- 34. Nous réaffirmons notre soutien à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et aux efforts déployés par l'Afrique en faveur de l'intégration, notamment par la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine. Nous soulignons que la zone de libre-échange continentale africaine est prête à créer un environnement prévisible pour les investissements, en particulier dans le domaine du développement des infrastructures, et qu'elle offre la possibilité de trouver des synergies avec les partenaires en matière de coopération, de commerce et de développement sur le continent africain. Nous soulignons qu'il importe de renforcer le partenariat entre les BRICS et l'Afrique afin de dégager des possibilités mutuellement bénéfiques d'accroissement des échanges, des investissements et du développement des infrastructures. Nous nous félicitons des progrès accomplis en ce qui concerne le protocole de l'AfCFTA sur les femmes et les jeunes dans le commerce et reconnaissons qu'il peut servir de catalyseur pour l'intégration économique et financière des femmes et des jeunes dans l'économie africaine. Nous soulignons l'importance que revêtent, pour le développement durable de l'Afrique, des questions telles que l'industrialisation, le développement des infrastructures, la sécurité alimentaire, la modernisation de l'agriculture en vue d'une croissance durable, les soins de santé et la lutte contre le changement climatique.
- 35. Nous notons en outre que le continent africain reste en marge du système commercial mondial et qu'il a beaucoup à gagner de la collaboration avec les BRICS. L'Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA) et la coopération avec les BRICS offrent au continent des possibilités de transition entre son rôle

historique d'exportateur de produits de base et une valeur ajoutée à plus forte productivité. Nous saluons et soutenons l'inclusion de l'Union africaine en tant que membre du G20 lors du sommet du G20 de New Delhi.

- 36. Nous nous engageons à renforcer la coopération au sein des BRICS afin d'intensifier le partenariat des BRICS sur la nouvelle révolution industrielle et de créer de nouvelles possibilités d'accélérer le développement industriel. Nous soutenons la coopération intra-BRICS en matière de développement des ressources humaines dans le domaine des nouvelles technologies par l'intermédiaire du Centre des compétences industrielles des BRICS (BCIC), du Centre d'innovation PartNIR des BRICS, du Forum des start-ups des BRICS et de la collaboration avec d'autres mécanismes pertinents des BRICS, afin de mettre en œuvre des programmes de formation visant à relever les défis de la NIR en vue d'une industrialisation inclusive et durable. Nous réitérons notre engagement à poursuivre les discussions sur la création du BCIC en coopération avec l'ONUDI pour soutenir conjointement le développement des compétences de l'industrie 4.0 parmi les pays des BRICS et pour promouvoir des partenariats et une productivité accrue dans la nouvelle révolution industrielle. Nous nous réjouissons de la coopération avec l'ONUDI et demandons au groupe consultatif du PartNIR d'assurer la coordination avec l'ONUDI.
- 37. Nous reconnaissons le rôle crucial que jouent les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) pour libérer tout le potentiel des économies des BRICS et réaffirmons l'importance de leur participation aux réseaux de production et aux chaînes de valeur. Nous poursuivrons nos efforts conjoints visant à éliminer les contraintes telles que le manque d'informations et de financements facilement accessibles, la pénurie de compétences, les effets de réseau, ainsi que la réglementation des charges administratives excessives, et les contraintes liées aux marchés publics, afin de garantir des informations et des financements facilement accessibles, la mise à niveau des compétences et l'établissement de liens avec le marché. Nous approuvons le cadre de coopération des PME des BRICS qui encourage la coopération entre les BRICS sur des questions telles que l'échange d'informations sur les foires et les expositions, et l'encouragement de la participation des PME aux événements sélectionnés afin de renforcer les interactions et la coopération entre les PME, ce qui peut permettre de conclure des marchés. Les Etats membres faciliteront l'échange de missions commerciales et encourageront les réunions sectorielles interentreprises entre les MPME, afin de renforcer la coopération interentreprises et les alliances commerciales entre les MPME des BRICS, en mettant particulièrement l'accent sur les MPME détenues par des femmes et des jeunes. Les Etats membres fourniront des informations sur les MPME, les opportunités de développement des entreprises et les possibilités de partenariats pour le développement des MPME dans les pays des BRICS. En outre, nous encouragerons le partage d'informations sur les politiques commerciales et les renseignements sur les marchés pour les MPME afin d'accroître leur participation au commerce international. Nous faciliterons l'accès aux ressources et aux capacités telles que les compétences, les réseaux de connaissances et la technologie qui pourraient aider les MPME à améliorer leur participation à l'économie et aux chaînes de valeur mondiales. Nous échangerons nos points de vue sur les mesures et les approches visant à intégrer les MPME des BRICS dans le commerce mondial et les chaînes de valeur mondiales, y compris en partageant notre expérience sur la manière dont les approches d'intégration régionale peuvent soutenir le développement des MPME.
- 38. Nous réitérons l'engagement de promouvoir l'emploi au service du développement durable, y compris de développer les compétences pour assurer une reprise résiliente, ainsi que des politiques d'emploi et de protection sociale tenant compte de la problématique hommes-femmes, y compris des droits des travailleurs. Nous réaffirmons notre engagement à respecter, promouvoir et réaliser le travail décent pour tous et à instaurer la justice sociale. Nous redoublerons d'efforts pour abolir effectivement le travail des enfants sur la base de l'appel à l'action de Durban et nous accélérerons les progrès vers une protection sociale universelle pour tous d'ici à 2030. Nous investirons dans des systèmes de développement des compétences afin d'améliorer l'accès à des compétences pertinentes et de qualité pour les travailleurs de l'économie informelle et ceux qui occupent de nouvelles formes d'emploi, car nous cherchons à accroître la productivité pour mettre en place des économies durables et inclusives sur les plans économique, social et environnemental. Nous étudierons la possibilité de créer une plateforme des BRICS pour mettre en œuvre l'écosystème de productivité pour le travail décent.

- 39. Nous reconnaissons qu'il est urgent de redresser l'industrie du tourisme et qu'il importe d'accroître les flux touristiques réciproques, et nous nous emploierons à renforcer encore l'Alliance des BRICS pour le tourisme vert afin de promouvoir des mesures susceptibles de donner forme à un secteur du tourisme plus résilient, plus durable et plus inclusif.
- 40. Nous convenons de renforcer les échanges et la coopération dans le domaine de la normalisation et d'utiliser pleinement les normes pour faire progresser le développement durable.
- 41. Nous convenons de continuer à approfondir la coopération en matière de concurrence entre les pays du BRICS et de créer un environnement de marché concurrentiel équitable pour la coopération économique et commerciale internationale.
- 42. Nous convenons de renforcer le dialogue et la coopération en matière de droits de propriété intellectuelle par le biais du mécanisme de coopération des BRICS en matière de droits de propriété intellectuelle (IPRCM). Alors que nous célébrons une décennie de coopération entre les chefs des offices de propriété intellectuelle, nous nous félicitons de l'alignement de leur plan de travail sur les objectifs de développement durable.
- 43. Nous sommes favorables au renforcement de la coopération statistique au sein des BRICS, car les données, les statistiques et les informations constituent la base d'une prise de décision éclairée et efficace. A l'occasion du dixième anniversaire de la première publication, nous soutenons la poursuite de la publication statistique conjointe des BRICS 2023 et de la publication statistique conjointe des BRICS Snapshot 2023 afin d'impliquer un plus grand nombre d'utilisateurs.
- 44. Nous reconnaissons les avantages généralisés de systèmes de paiement rapides, peu coûteux, transparents, sûrs et inclusifs. Nous attendons avec intérêt le rapport de la BRICS Payment Task Force (BPTF) sur la cartographie des différents éléments de la feuille de route du G20 sur les paiements transfrontaliers dans les pays des BRICS. Nous nous félicitons de l'échange d'expériences entre les membres des BRICS sur les infrastructures de paiement, y compris l'interconnexion des systèmes de paiement transfrontaliers. Nous pensons que cela renforcera encore la coopération entre les pays des BRICS et encouragera la poursuite du dialogue sur les instruments de paiement afin de faciliter les flux commerciaux et d'investissement entre les membres des BRICS ainsi que d'autres pays en développement. Nous soulignons qu'il est important d'encourager l'utilisation des monnaies locales dans les transactions commerciales et financières internationales entre les BRICS et leurs partenaires commerciaux. Nous encourageons également le renforcement des réseaux de correspondants bancaires entre les pays des BRICS et la possibilité d'effectuer des règlements dans les monnaies locales.
- 45. Nous chargeons nos ministres des finances et/ou les gouverneurs des banques centrales, selon le cas, d'examiner la question des monnaies locales, des instruments et des plateformes de paiement et de nous faire rapport d'ici le prochain sommet.
- 46. Nous reconnaissons le rôle clé de la NDB dans la promotion des infrastructures et du développement durable de ses pays membres. Nous félicitons Mme Dilma Rousseff, ancienne présidente de la République fédérative du Brésil, en tant que présidente de la Nouvelle banque de développement (NDB) et sommes convaincus qu'elle contribuera à renforcer la NDB en lui permettant de s'acquitter efficacement de son mandat. Nous attendons de la NDB qu'elle fournisse et maintienne les solutions de financement les plus efficaces pour le développement durable, un processus régulier d'augmentation du nombre de membres, et des améliorations dans la gouvernance d'entreprise et l'efficacité opérationnelle en vue de la réalisation de la stratégie générale de la NDB pour 2022-2026. Nous souhaitons la bienvenue aux trois nouveaux membres de la NDB, à savoir le Bangladesh, l'Egypte et les Emirats arabes unis. Nous encourageons la NDB à jouer un rôle actif dans le processus de partage des connaissances et à intégrer les meilleures pratiques des pays membres dans ses politiques opérationnelles, conformément à son mécanisme de gouvernance et en tenant compte des priorités nationales et des objectifs de développement. Nous considérons la NDB comme un membre important de la famille mondiale des BMD, compte tenu de son statut unique d'institution créée par les EMDC pour les EMDC.

- 47. Nous nous félicitons de la création du réseau de groupes de réflexion des BRICS sur la finance au cours de l'année 2022 et des efforts déployés pour rendre ce réseau opérationnel. Nous travaillerons à l'identification et à la désignation des principaux groupes de réflexion des pays membres. Nous approuvons les lignes directrices opérationnelles du Réseau de think tanks des BRICS pour la finance, élaborées sous la présidence de l'Afrique du Sud, qui fournissent des orientations sur le fonctionnement du réseau en termes de gouvernance, de production de résultats et de financement du Réseau de think tanks des BRICS pour la finance.
- 48. Nous reconnaissons que les investissements dans les infrastructures soutiennent le développement humain, social, environnemental et économique. Nous notons que la demande d'infrastructures augmente, avec un besoin accru d'échelle, d'innovation et de durabilité. Nous soulignons que les pays des BRICS continuent d'offrir d'excellentes opportunités d'investissement dans les infrastructures. A cet égard, nous reconnaissons en outre qu'il sera essentiel de tirer parti des ressources limitées des gouvernements pour catalyser les capitaux privés, l'expertise et l'efficacité afin de combler le déficit d'investissement dans les infrastructures dans les pays des BRICS.
- 49. Nous continuons à soutenir les travaux de l'équipe spéciale sur les partenariats public-privé (PPP) et l'infrastructure en ce qui concerne le partage des connaissances, des bonnes pratiques et des enseignements tirés du développement et de la fourniture efficaces d'infrastructures dans l'intérêt de tous les pays membres. A cet égard, le groupe de travail a rassemblé des principes directeurs qui favorisent l'adoption d'une approche programmatique dans la fourniture d'infrastructures et promeuvent l'utilisation de PPP et d'autres solutions de financement mixte dans le développement et la fourniture d'infrastructures. Nous nous réjouissons d'organiser le Symposium sur l'investissement dans les infrastructures dans le courant de l'année pour que les gouvernements, les investisseurs et les financiers des BRICS discutent des moyens de collaborer avec le secteur privé pour promouvoir l'utilisation de financements verts, de transition et durables dans la mise en place des infrastructures.
- 50. L'Arrangement sur les réserves contingentes (ARC) des BRICS reste un mécanisme important pour atténuer les effets d'une situation de crise, compléter les arrangements financiers et monétaires internationaux existants et contribuer au renforcement du filet de sécurité financier mondial. Nous réaffirmons notre attachement à la poursuite du renforcement de l'ARC et nous nous réjouissons à la perspective de l'achèvement réussi de la sixième série d'essais dans le courant de l'année 2023. Nous soutenons également les progrès accomplis pour modifier les questions techniques en suspens concernant l'accord entre les banques centrales et approuvons le thème proposé pour le Bulletin économique des BRICS de 2023, à savoir "Les défis dans un environnement post-COVID-19".
- 51. Nous nous félicitons de la poursuite de la coopération sur des sujets d'intérêt mutuel concernant la finance durable et de transition, la sécurité de l'information, la technologie financière et les paiements, et nous nous réjouissons à la perspective de tirer parti des travaux menés dans ces domaines dans le cadre des axes de travail pertinents, y compris l'étude proposée sur l'utilisation de la technologie pour combler les lacunes en matière de données climatiques dans le secteur financier, et nous appuyons les initiatives proposées visant à renforcer la cybersécurité et à développer la technologie financière, y compris le partage des connaissances et de l'expérience dans ce domaine.

#### Partenariat pour le développement durable

52. Nous réaffirmons l'appel à la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale, de manière équilibrée et intégrée, en mobilisant les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030. Nous exhortons les pays donateurs à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) et à faciliter le renforcement des capacités et le transfert de technologies ainsi que des ressources de développement supplémentaires aux pays en développement, conformément aux objectifs politiques nationaux des bénéficiaires. Nous soulignons à cet égard que le Sommet sur les ODD qui se tiendra à New York en septembre 2023 et le Sommet du futur qui se tiendra en septembre 2024 constituent des occasions importantes de renouveler l'engagement international en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

- 53. Nous reconnaissons qu'il importe de mettre en œuvre les ODD de manière intégrée et holistique, notamment par l'éradication de la pauvreté ainsi que par la lutte contre le changement climatique, tout en promouvant l'utilisation durable des terres et la gestion de l'eau, la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments et de la biodiversité, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, y compris par un accès approprié aux ressources génétiques, conformément à l'article 1er de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et en fonction de la situation, des priorités et des capacités nationales. Nous soulignons également l'importance de la technologie et de l'innovation, de la coopération internationale, des partenariats public-privé, y compris la coopération Sud-Sud.
- 54. Nous soulignons qu'il importe de collaborer sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, telles que la recherche et le développement de technologies de conservation, l'aménagement de zones protégées et la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. En outre, nous continuerons à participer activement aux conventions internationales relatives à la biodiversité, telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB) et ses protocoles et à faire progresser la mise en œuvre de son cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et à œuvrer en faveur de l'initiative mondiale sur la réduction de la dégradation des terres et le renforcement de la conservation des habitats terrestres.
- 55. Nous nous félicitons de l'adoption historique du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF) lors de la 15ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP-15) en décembre 2022. Nous nous engageons donc à nous efforcer de mettre en œuvre tous les buts et objectifs mondiaux du cadre mondial pour la biodiversité, conformément aux principes des responsabilités communes mais différenciées et aux circonstances, priorités et capacités nationales, afin de réaliser sa mission, qui est d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité et la vision d'une vie en harmonie avec la nature. Nous demandons instamment aux pays développés de fournir des moyens de mise en œuvre adéquats, notamment des ressources financières, un renforcement des capacités, une coopération technique et scientifique, ainsi qu'un accès aux technologies et un transfert de celles-ci, afin de mettre pleinement en œuvre le Fonds pour l'environnement mondial. Nous reconnaissons également le potentiel de coopération en matière d'utilisation durable de la biodiversité dans les entreprises pour soutenir le développement économique local, l'industrialisation, la création d'emplois et les opportunités commerciales durables.
- 56. Nous soulignons à nouveau qu'il importe de mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son accord de Paris, ainsi que le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC), en améliorant le transfert de technologies climatiques à faible coût, le renforcement des capacités ainsi que la mobilisation de nouvelles ressources financières additionnelles abordables, adéquates et fournies en temps voulu pour des projets durables sur le plan environnemental. Nous convenons qu'il est nécessaire de défendre, de promouvoir et de renforcer la réponse multilatérale au changement climatique et de travailler ensemble pour que la 28ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC COP28) soit couronnée de succès. Nous reconnaissons que les moyens de mise en œuvre devraient être renforcés par les pays développés, notamment par le biais d'un flux adéquat et opportun de financements abordables pour le climat, de la coopération technique, du renforcement des capacités et du transfert de technologies pour les actions en faveur du climat. En outre, il est nécessaire de mettre en place des dispositions financières globales pour faire face aux pertes et dommages dus au changement climatique, notamment en rendant opérationnel le Fonds pour les pertes et dommages, comme convenu lors de la COP27 de la CCNUCC, au profit des pays en développement.
- 57. Nous convenons de relever les défis posés par le changement climatique tout en assurant une transition juste, abordable et durable vers une économie à faibles émissions et à faibles émissions de carbone, conformément aux principes de la CBDR-RC, à la lumière des différentes situations nationales. Nous préconisons des transitions justes, équitables et durables, fondées sur des priorités de développement

définies au niveau national, et nous appelons les pays développés à montrer l'exemple et à aider les pays en développement à opérer ces transitions.

- 58. Nous soulignons que les pays développés doivent aider les pays en développement à accéder aux technologies et solutions existantes et émergentes à faible taux d'émission qui permettent d'éviter, de réduire et d'éliminer les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer les mesures d'adaptation pour lutter contre le changement climatique. Nous soulignons en outre la nécessité de renforcer le transfert de technologies à faible coût et de mobiliser des ressources financières supplémentaires abordables, adéquates, nouvelles et fournies en temps voulu pour des projets durables sur le plan de l'environnement.
- 59. Nous exprimons notre ferme détermination à contribuer au succès de la COP28 qui se tiendra à Dubaï dans le courant de l'année, en mettant l'accent sur la mise en œuvre et la coopération. En tant que principal mécanisme d'évaluation des progrès collectifs vers la réalisation de l'objet de l'Accord de Paris et de ses objectifs à long terme et de promotion de l'action climatique sur tous les aspects de l'Accord de Paris dans le cadre de la CCNUCC, le bilan mondial doit être efficace et identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la réponse mondiale au changement climatique, tout en jetant les bases prospectives d'une ambition accrue de la part de tous, en particulier des pays développés. Nous appelons les pays développés à combler les lacunes qui subsistent dans les moyens de mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement.
- 60. Nous nous félicitons de la candidature du Brésil à l'organisation de la COP30, car l'année 2025 sera déterminante pour l'avenir même de la réponse mondiale au changement climatique.
- 61. Nous exhortons en outre les pays développés à honorer leurs engagements, notamment celui de mobiliser 100 milliards d'USD par an d'ici 2020 et jusqu'en 2025 pour soutenir l'action climatique dans les pays en développement. En outre, il est essentiel de doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025 par rapport à la base de 2019 afin de mettre en œuvre des mesures d'adaptation. En outre, nous nous réjouissons à l'idée de fixer un nouvel objectif collectif quantifié ambitieux, avant 2025, en fonction des besoins et des priorités des pays en développement. Cela nécessitera un soutien financier renforcé de la part des pays développés, qui soit additionnel, sous forme de dons et/ou à des conditions de faveur, fourni en temps voulu et adéquat pour faire avancer les mesures d'adaptation et d'atténuation de manière équilibrée. Cela s'étend au soutien de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN).
- 62. Nous reconnaissons que les mécanismes financiers et les investissements destinés à soutenir la mise en œuvre des programmes relatifs à l'environnement et au changement climatique doivent être renforcés, et qu'il est nécessaire d'accélérer la réforme de ces mécanismes financiers, ainsi que des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales. A cet égard, nous demandons aux actionnaires de ces institutions de prendre des mesures décisives pour accroître le financement et les investissements en faveur du climat afin de contribuer à la réalisation des ODD liés au changement climatique et de faire en sorte que leurs dispositifs institutionnels soient adaptés à leur finalité.
- 63. Nous nous opposons aux barrières commerciales, y compris celles qui sont imposées par certains pays développés sous prétexte de lutter contre le changement climatique, et nous réaffirmons notre volonté de renforcer la coordination sur ces questions. Nous soulignons que les mesures prises pour lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité doivent être compatibles avec les règles de l'OMC et ne doivent pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ou une restriction déguisée au commerce international et ne doivent pas créer d'obstacles inutiles au commerce international. Toute mesure de ce type doit être guidée par le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC), à la lumière des différentes situations nationales. Nous exprimons notre inquiétude face à toute mesure discriminatoire incompatible avec les règles de l'OMC qui fausserait le commerce international, risquerait de créer de nouvelles barrières commerciales et reporterait sur les membres des BRICS et les pays en développement la charge de la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

- 64. Nous nous engageons à intensifier nos efforts en vue d'améliorer notre capacité collective de prévention, de préparation et de réaction aux pandémies à l'échelle mondiale, et de renforcer notre aptitude à lutter collectivement contre de telles pandémies à l'avenir. A cet égard, nous estimons qu'il est important de continuer à soutenir le Centre virtuel de recherche et de développement de vaccins des BRICS. Nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies qui se tiendra le 20 septembre 2023 à l'Assemblée générale des Nations unies et nous appelons de nos vœux un résultat qui mobilisera la volonté politique et un leadership continu en la matière.
- 65. Nous reconnaissons le rôle fondamental des soins de santé primaires en tant que fondement essentiel des soins de santé universels et de la résilience des systèmes de santé, ainsi que de la prévention et de la réponse aux urgences sanitaires. Nous pensons que la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle (CSU) qui se tiendra à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2023 sera une étape cruciale pour mobiliser le plus grand soutien politique en faveur de la CSU, pierre angulaire de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3 (bonne santé et bien-être). Nous réitérons notre soutien aux initiatives internationales, sous la direction de l'OMS, pour lutter contre la tuberculose et nous nous réjouissons de participer activement à la réunion de haut niveau des Nations unies sur la tuberculose qui se tiendra à New York en septembre de cette année, et nous encourageons une déclaration politique affirmée.
- 66. En tenant compte des législations nationales et des priorités des pays des BRICS, nous nous engageons à poursuivre la coopération dans le domaine de la médecine traditionnelle, conformément aux réunions précédentes des ministres de la santé des BRICS et à leurs résultats, ainsi qu'au forum de haut niveau des BRICS sur la médecine traditionnelle.
- 67. Nous notons que les pays des BRICS disposent d'une expérience et d'un potentiel importants dans le domaine de la médecine nucléaire et de la radiopharmacie. Nous nous félicitons de la décision de créer un groupe de travail des BRICS sur la médecine nucléaire afin de développer la coopération dans ce domaine.
- 68. Nous nous félicitons que l'Afrique du Sud accueille les réunions du comité directeur des BRICS sur la science, la technologie et l'innovation (STI) tout au long de l'année 2023, en tant que principal mécanisme de coordination chargé de gérer et d'assurer la réussite des activités des BRICS en matière de STI. Nous appelons le Comité directeur à entreprendre un examen stratégique des domaines d'intervention thématiques et du cadre organisationnel du groupe de travail BRICS sur la STI afin d'assurer un meilleur alignement, le cas échéant, sur les priorités politiques actuelles des BRICS. Nous félicitons l'Afrique du Sud d'avoir accueilli le 8e forum des jeunes scientifiques des BRICS et l'organisation simultanée du 6e prix des jeunes innovateurs des BRICS. Nous saluons le succès du programme-cadre BRICS pour la science, la technologie et l'innovation, qui continue à mettre en relation les scientifiques grâce au financement d'un portefeuille impressionnant de projets de recherche entre les pays des BRICS. Nous apprécions également les efforts déployés par le secrétariat du programme-cadre BRICS pour la STI pour faciliter une discussion visant à lancer en 2024 un appel à propositions pour les projets phares BRICS pour la STI. Nous reconnaissons les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action des BRICS pour la coopération en matière d'innovation (2021-24). A cet égard, nous encourageons à prendre de nouvelles mesures concernant des initiatives telles que le BRICS Techtransfer (les centres de transfert de technologie des BRICS) et le réseau iBRICS (le réseau d'innovation dédié des BRICS). Nous nous félicitons également des mesures supplémentaires qui seront prises, en particulier par le groupe de travail STIEP (Partenariat pour la science, la technologie et l'innovation et l'esprit d'entreprise) des BRICS, dans les domaines de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, par exemple en soutenant la formation et le réseau d'incubation des BRICS, le programme de formation au transfert de technologie des BRICS et le forum des start-ups des BRICS.
- 69. Nous félicitons nos agences spatiales d'avoir mis en œuvre avec succès l'accord RSSC des BRICS en échangeant des échantillons de données de la Constellation de satellites des BRICS, en organisant le premier Forum d'application RSSC des BRICS en novembre 2022, en convoquant la deuxième réunion du Comité conjoint de coopération spatiale des BRICS en juillet 2023 et en continuant à mettre en œuvre avec succès les projets pilotes de la Constellation des BRICS. Nous encourageons les agences spatiales des BRICS à continuer d'améliorer le niveau de coopération en matière de partage et d'application des données de

télédétection par satellite, afin de fournir des données à l'appui du développement économique et social des pays des BRICS.

70. Tout en soulignant le rôle fondamental de l'accès à l'énergie dans la réalisation des ODD et en notant les risques décrits pour la sécurité énergétique, nous soulignons la nécessité d'une coopération renforcée entre les pays du BRICS en tant que principaux producteurs et consommateurs de produits et de services énergétiques. Nous pensons que la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie et les transitions énergétiques sont importants et doivent être équilibrés. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération et de l'augmentation des investissements dans les chaînes d'approvisionnement pour les transitions énergétiques et notons la nécessité de participer pleinement à la chaîne de valeur mondiale de l'énergie propre. Nous nous engageons en outre à accroître la résilience des systèmes énergétiques, y compris des infrastructures énergétiques essentielles, à promouvoir l'utilisation d'options énergétiques propres et à encourager la recherche et l'innovation dans le domaine des sciences et des technologies énergétiques. Nous entendons relever les défis en matière de sécurité énergétique en encourageant les flux d'investissements dans le domaine de l'énergie. Nous partageons un point de vue commun, compte tenu des priorités et des situations nationales, sur l'utilisation efficace de toutes les sources d'énergie, à savoir : les énergies renouvelables, y compris les biocarburants, l'hydroélectricité, les combustibles fossiles, l'énergie nucléaire et l'hydrogène produit sur la base de technologies et de processus à émissions nulles ou faibles, qui sont essentiels pour une transition juste vers des systèmes énergétiques plus souples, plus résilients et plus durables. Nous reconnaissons le rôle des combustibles fossiles dans le soutien à la sécurité énergétique et à la transition énergétique. Nous appelons à la collaboration entre les pays du BRICS en matière de neutralité technologique et demandons instamment l'adoption de normes et de règles communes, efficaces, claires, équitables et transparentes pour l'évaluation des émissions, l'élaboration de taxonomies compatibles pour les projets durables ainsi que la comptabilisation des unités de carbone. Nous nous félicitons de la recherche conjointe et de la coopération technique dans le cadre de la plateforme de coopération en matière de recherche énergétique des BRICS, et nous saluons la tenue du sommet des jeunes sur l'énergie des BRICS et d'autres activités connexes.

- 71. Nous restons déterminés à renforcer la coopération entre les BRICS sur les questions démographiques, car la dynamique de la structure par âge de la population évolue et pose des défis tout en offrant des possibilités, notamment en ce qui concerne les droits des femmes, le développement de la jeunesse, les droits des personnes handicapées, l'emploi et l'avenir du travail, l'urbanisation, les migrations et le vieillissement.
- 72. Nous réaffirmons l'importance de la coopération des BRICS dans le domaine de la gestion des catastrophes. Nous soulignons l'importance des mesures de réduction des risques de catastrophe pour la mise en place de communautés résilientes et l'échange d'informations sur les meilleures pratiques, l'adoption d'initiatives d'adaptation au changement climatique, l'intégration des systèmes de connaissances autochtones et l'amélioration des investissements dans les systèmes d'alerte précoce et les infrastructures résilientes aux catastrophes. Nous soulignons en outre la nécessité d'une intégration globale dans la réduction des risques de catastrophe en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans la planification gouvernementale et communautaire. Nous encourageons le développement de la coopération intra-BRICS par le biais d'activités conjointes visant à renforcer les capacités des systèmes nationaux d'urgence.
- 73. Nous approuvons l'importance accordée par l'Afrique du Sud, qui assure la présidence des BRICS, à la transformation de l'éducation et du développement des compétences pour l'avenir. Nous soutenons le principe de la facilitation de la reconnaissance mutuelle des qualifications universitaires entre les pays des BRICS afin de garantir la mobilité des professionnels qualifiés, des universitaires et des étudiants, ainsi que la reconnaissance des qualifications obtenues dans les pays de l'autre partie, sous réserve du respect des lois nationales applicables. Nous nous félicitons des propositions concrètes formulées lors de la dixième réunion des ministres de l'éducation des BRICS, qui portent sur des domaines essentiels de l'éducation et de la formation, tels que le développement de l'esprit d'entreprise, les compétences pour un monde en mutation, les jeunes non scolarisés, le changement climatique, l'intelligence du marché du travail, le développement de la petite enfance et le classement mondial des universités. Nous nous félicitons des

progrès réalisés en matière d'éducation et de coopération dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), en particulier de la mise en place de l'Alliance de coopération des BRICS pour l'EFTP, qui met l'accent sur le renforcement de la communication et du dialogue et sur la finalisation rapide de la charte de l'Alliance de coopération des BRICS pour l'EFTP, promouvant ainsi une coopération substantielle dans le domaine de l'EFTP, en intégrant l'EFTP dans l'industrie.

74. Nous nous engageons à renforcer les échanges de compétences et la coopération entre les pays des BRICS. Nous soutenons la transformation numérique dans l'espace de l'éducation et de l'EFTP, étant donné que chaque pays des BRICS s'est engagé au niveau national à garantir l'accessibilité et l'équité de l'éducation et à promouvoir le développement d'une éducation de qualité. Nous convenons d'étudier les possibilités de mécanismes de coopération en matière d'éducation numérique au sein des BRICS, de tenir des dialogues sur les politiques d'éducation numérique, de partager les ressources éducatives numériques, de mettre en place des systèmes d'éducation intelligents et de promouvoir conjointement la transformation numérique de l'éducation dans les pays des BRICS et de mettre en place une éducation durable en renforçant la coopération au sein de l'Université du réseau des BRICS et d'autres initiatives entre institutions dans ce domaine, y compris la Ligue universitaire des BRICS. Nous nous félicitons que le conseil d'administration international de l'Université du réseau BRICS envisage d'élargir l'adhésion à l'Université du réseau BRICS pour inclure davantage d'universités des pays du BRICS. Nous soulignons l'importance de partager les meilleures pratiques pour élargir l'accès aux soins et à l'éducation holistiques de la petite enfance afin d'offrir un meilleur départ dans la vie aux enfants des pays des BRICS. Nous nous félicitons de la décision de faciliter les échanges au sein des pays des BRICS en vue de doter les apprenants de compétences adaptées à l'avenir grâce à des parcours d'apprentissage multiples.

### Approfondir les échanges entre les peuples

75. Nous réaffirmons l'importance des échanges entre les peuples des BRICS pour renforcer la compréhension mutuelle, l'amitié et la coopération. Nous apprécions les progrès réalisés sous la présidence sud-africaine en 2023, notamment dans les domaines des médias, de la culture, de l'éducation, des sports, des arts, de la jeunesse, de la société civile et des échanges universitaires, et reconnaissons que les échanges entre les peuples jouent un rôle essentiel dans l'enrichissement de nos sociétés et le développement de nos économies.

76. Nous reconnaissons que la jeunesse est une force motrice pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le leadership des jeunes est fondamental pour accélérer une transition juste fondée sur les principes de la solidarité intergénérationnelle, de la coopération internationale, de l'amitié et de la transformation de la société. Une culture de l'esprit d'entreprise et de l'innovation doit être encouragée pour le développement durable de notre jeunesse. Nous réaffirmons l'importance du sommet de la jeunesse des BRICS en tant que forum pour un engagement significatif sur les questions relatives à la jeunesse et reconnaissons sa valeur en tant que structure de coordination pour l'engagement des jeunes au sein des BRICS. Nous nous félicitons de la finalisation du cadre du Conseil de la jeunesse des BRICS.

77. Nous nous félicitons du succès du Forum des entreprises des BRICS. A l'occasion de son dixième anniversaire, nous saluons l'autoréflexion du Conseil des entreprises des BRICS, qui met l'accent sur les étapes franchies et les domaines à améliorer. Nous saluons en outre l'intention du Conseil des entreprises des BRICS de suivre les flux commerciaux intra-BRICS, d'identifier les domaines dans lesquels les performances commerciales n'ont pas été à la hauteur des attentes et de recommander des solutions.

78. Nous reconnaissons le rôle essentiel des femmes dans le développement économique et saluons l'Alliance des femmes d'affaires des BRICS. Nous reconnaissons que l'entrepreneuriat inclusif et l'accès des femmes au financement faciliteraient leur participation aux entreprises, à l'innovation et à l'économie numérique. Nous saluons les initiatives qui amélioreront la productivité agricole et l'accès des agricultrices à la terre, à la technologie et aux marchés.

79. A l'occasion de son quinzième anniversaire, nous reconnaissons la valeur du Forum académique des BRICS en tant que plateforme de délibérations et de discussions par d'éminents universitaires des BRICS sur les questions auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Le Conseil des think tanks des BRICS célèbre

également 10 ans de renforcement de la coopération en matière de recherche et de renforcement des capacités entre les communautés universitaires des pays des BRICS.

- 80. Le dialogue entre les partis politiques des pays des BRICS joue un rôle constructif dans la recherche d'un consensus et le renforcement de la coopération. Nous prenons note de l'organisation réussie du dialogue des partis politiques des BRICS en juillet 2023 et invitons les autres pays des BRICS à organiser des événements similaires à l'avenir.
- 81. Nous réaffirmons nos engagements au titre de tous les instruments et accords signés et adoptés par les gouvernements des Etats des BRICS sur la coopération dans le domaine de la culture et nous nous engageons à rendre opérationnel le plan d'action (2022-2026) de toute urgence par l'intermédiaire du groupe de travail des BRICS sur la culture.
- 82. Nous nous engageons à assurer l'intégration de la culture dans nos politiques nationales de développement, en tant que moteur et catalyseur de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. Nous réaffirmons également notre engagement à promouvoir la culture et l'économie créative en tant que bien public mondial, tel qu'il a été adopté lors de la Conférence mondiale sur la culture et le développement durable-MONDIACULT22.
- 83. Nous convenons de soutenir la protection, la préservation, la restauration et la promotion de notre patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel. Nous nous engageons à prendre des mesures énergiques pour lutter contre le trafic illicite de nos biens culturels et à encourager le dialogue entre les acteurs de la culture et du patrimoine, ainsi qu'à promouvoir la numérisation des secteurs de la culture et de la création en trouvant des solutions innovantes sur le plan technologique et en préconisant des politiques qui transforment les modes de production, de diffusion et d'accès aux contenus culturels. Nous réaffirmons notre engagement à soutenir la participation d'entreprises, de musées et d'institutions culturelles à des expositions et à des festivals internationaux accueillis par des pays des BRICS et à nous prêter mutuellement assistance pour l'organisation de tels événements.
- 84. Nous nous félicitons de la création d'un groupe de travail conjoint sur les sports chargé d'élaborer un cadre de coopération des BRICS dans le domaine des sports, sous la présidence de l'Afrique du Sud en 2023. Nous nous réjouissons à l'idée que les Jeux des BRICS se dérouleront avec succès en octobre 2023 en Afrique du Sud. Nous nous engageons à apporter le soutien nécessaire aux pays des BRICS pour qu'ils puissent participer aux compétitions et réunions sportives internationales organisées dans leur propre pays, dans le respect des règles applicables.
- 85. Nous soulignons que tous les pays des BRICS ont une riche culture sportive traditionnelle et convenons de nous soutenir mutuellement dans la promotion des sports traditionnels et indigènes parmi les pays des BRICS et dans le monde entier. Nous encourageons nos organisations sportives à mener diverses activités d'échange en ligne et hors ligne.
- 86. Nous saluons les progrès accomplis par les pays des BRICS dans la promotion de la résilience urbaine, notamment par le biais du forum des BRICS sur l'urbanisation, et apprécions l'engagement de renforcer davantage la collaboration inclusive entre le gouvernement et les sociétés à tous les niveaux, dans tous les pays des BRICS, dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la promotion de la localisation des ODD.

# Développement institutionnel

- 87. Nous réaffirmons qu'il importe de renforcer encore la solidarité et la coopération entre les BRICS sur la base de nos intérêts mutuels et de nos priorités essentielles, afin de consolider davantage notre partenariat stratégique.
- 88. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis en matière de développement institutionnel des BRICS et soulignons que la coopération entre les BRICS doit s'adapter aux changements et rester en phase avec son temps. Nous continuerons à fixer des priorités claires dans le cadre de notre vaste coopération, sur la base d'un consensus, et à rendre notre partenariat stratégique plus efficace, plus pratique et davantage axé sur les résultats. Nous chargeons nos sherpas de poursuivre régulièrement les discussions sur le développement institutionnel des BRICS, y compris sur la consolidation de la coopération.

- 89. Nous nous félicitons de la participation, à l'invitation de l'Afrique du Sud en tant que présidente des BRICS, d'autres EMDC en tant qu'"Amis des BRICS" aux réunions des BRICS en deçà du niveau du sommet, ainsi qu'à la sensibilisation des BRICS à l'Afrique et au dialogue BRICS Plus lors du XVe sommet des BRICS qui se tiendra à Johannesburg en 2023.
- 90. Nous apprécions l'intérêt considérable manifesté par les pays du Sud pour l'adhésion aux BRICS. Fidèles à l'esprit des BRICS et à leur engagement en faveur d'un multilatéralisme inclusif, les pays des BRICS sont parvenus à un consensus sur les principes directeurs, les normes, les critères et les procédures du processus d'élargissement des BRICS.
- 91. Nous avons décidé d'inviter la République argentine, la République arabe d'Egypte, la République fédérale démocratique d'Ethiopie, la République islamique d'Iran, le Royaume d'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis à devenir membres à part entière des BRICS à compter du 1er janvier 2024.
- 92. Nous avons également chargé nos ministres des Affaires étrangères de poursuivre l'élaboration du modèle de pays partenaire des BRICS et d'une liste de pays partenaires potentiels, et de présenter un rapport d'ici le prochain sommet.
- 93. Le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine se félicitent de la présidence sud-africaine des BRICS en 2023 et expriment leur gratitude au gouvernement et au peuple sud-africains pour la tenue du XVe Sommet des BRICS.
- 94. Le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud apportent leur plein soutien à la Russie pour sa présidence des BRICS en 2024 et la tenue du XVIe sommet des BRICS dans la ville de Kazan, en Russie.